

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-5-1-5

Séance du lundi 10 mai 2021

PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONVENTION FINANCIÈRE POUR 2021 À CONCLURE ENTRE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE ET L'ADEUS.

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BURGER Etienne donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HABIG Michel donne procuration à MULLER Betty
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
PFERSDORFF Françoise donne procuration à MATT Nicolas
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSEE :

HOLDERITH Nadine

ABSENTES :

BUFFET Françoise

JUNG Martine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des Départements,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 132-6 du Code de l'Urbanisme relatif aux missions des agences d'urbanisme,

- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence de développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) du 26 janvier 2021 approuvant le programme de travail partenarial 2021,
- VU le budget prévisionnel 2021 de l'ADEUS adopté par le Conseil d'Administration du 26 janvier 2021 précisant le montant de la subvention sollicitée de la part de la CeA,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative à la politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 1^{ère} commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités du 23 avril 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet de programme de travail partenarial pour 2021 de l'Agence de développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS), annexé à la présente délibération ;

- Décide d'attribuer à l'ADEUS une subvention de 312 000 €, pour l'année 2021, pour la mise en œuvre de ce programme ; cette subvention fera l'objet d'un premier versement d'un montant de 156 000 € dès signature de la convention par les parties et, au cours du 4^{ème} trimestre 2021, du versement du solde de la subvention,

- Approuve les termes de la convention financière pour 2021 à conclure avec l'ADEUS, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer,

- Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 65, nature 65748, fonction 515, programme 060, opération 002 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

M. Rémi BERTRAND, en sa qualité de 3^{ème} vice-président de l'ADEUS, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité